

## **Docteur Janja Lalich, Professeur émérite de sociologie**

### **Réflexions sur les procès liés aux sectes aux U.S.A,**

#### **Introduction**

Il y a aujourd'hui selon moi quatre questions principales concernant les procès liés aux sectes aux Etats-Unis. Lesquelles sont (1) trop peu d'avocats acceptent de se saisir des affaires; (2) trop peu d'experts qualifiés peuvent témoigner au nom des victimes; (3) le manque de volonté de la part des tribunaux de toucher à quoi que ce soit en lien avec la « religion » à cause de l'omnipotence du Premier Amendement de la constitution américaine (l'amendement sur la prétendue « liberté de religion »); et (4) la confusion créée par les défenseurs des sectes - c'est à dire la confusion concernant la différence entre secte et religion et celle concernant la différence entre le libre arbitre et ce que j'appelle le « choix limité »<sup>1</sup> - qui peut être également vue comme la confusion concernant la différence entre lavage de cerveau et l'endoctrinement. Ces éléments peuvent affecter à la fois les procès civils et pénaux, dont les procès et décisions de justice concernant les divorces et les gardes d'enfant.

#### **1. Trop peu d'avocats volontaires**

De manière assez simple, trop peu d'avocats souhaitent se saisir des affaires liées aux sectes. Il se peut qu'ils soient bloqués par la question; il se peut qu'ils ne comprennent pas clairement les problèmes de l'emprise ou des théories sur l'influence; il se peut qu'ils ne bénéficient pas de la connaissance des experts des sectes au sujet des stratégies d'élaboration; et il se peut qu'ils ne voient pas comment remporter le procès. Et, bien sûr, pour beaucoup d'avocats, il est peu probable qu'ils travaillent pour un client s'ils ne voient pas comment gagner. Dans de nombreux cas, ils ne prennent même pas la peine d'écouter le client. Même s'ils étaient intéressés par l'affaire, il se peut qu'ils ne sachent pas comment plaider dans un procès lié aux sectes car il se peut qu'ils entretiennent à l'égard des sectes les

---

<sup>1</sup> Lalich, J. (2004). *Bounded choice: True believers and charismatic cults*. Berkeley: University of California Press

mêmes préjugés et les mêmes doutes que le grand public face à ce problème social cruellement mal compris. Ce dernier point pourrait également être un obstacle lors de la sélection du jury.

Certains avocats plus anciens qui se sont chargés de tels cas sont ce qu'ils sont: plus anciens, à la retraite et passant le relais. Malheureusement, une nouvelle génération d'avocats intéressés par les affaires liées aux sectes n'a pas encore vu le jour. Cela signifie, naturellement, que même si un ancien membre d'une secte ou quelqu'un ayant été la victime d'une secte désire intenter un procès ou se battre pour obtenir la garde de ses enfants, il ou elle aura certainement beaucoup de mal à trouver un avocat désireux de se saisir de l'affaire. Inutile de dire que la plupart des victimes/survivants ne pensent même pas à intenter un procès soit parce qu'ils ne savent pas comment procéder, soit parce qu'ils désirent passer à autre chose et ne plus y penser. De la même manière, les conjoints et/ou les parents trouvent souvent un manque de volonté de la part des tribunaux de s'occuper de ces questions, surtout si elles concernent une secte « religieuse ».

L'affaire Lee Boyd Malvo, le jeune sniper inculpé pour attaques et meurtres à Washington DC en 2002, est un bon exemple pour illustrer l'utilisation des compétences et des théories de persuasion coercitive sectaires. Malvo, âgé de 17 ans lors des faits, était sous l'influence de son « père de substitution », plus âgé (41 ans) et très autoritaire, John Allen Muhammad. Dans l'espoir d'éviter une condamnation à mort, la défense de Malvo a utilisé le défunt psychologue Dr Paul Martin. Comme l'a rapporté *The Baltimore Sun*:

La déposition de Martin constitue la base de travail pour une série d'experts de la santé mentale qui seront appelés à la barre comme témoins dans un effort de la défense de Malvo pour tenter de convaincre les jurés que Malvo était fou - et non coupable - lorsqu'il fut impliqué dans les attaques. La défense commença par faire expliquer à Martin comment les gens peuvent être forcés à changer leurs systèmes de croyances et leurs comportements. Lundi, le psychologue Dewey Cornell sera appelé à la barre pour attester qu'après ses 300 heures d'examen, il est convaincu que Malvo a été

« endoctriné » par Muhammad, 42 ans. Cet ancien soldat de l'armée a été inculpé le mois dernier pour son rôle dans les attaques; le jury a recommandé qu'il soit condamné à mort. Le témoignage de Cornell sera suivi par d'autres experts de la défense qui déclareront que le lavage de cerveau subit par Malvo était si profond qu'il a anéanti chez lui la notion de bien et de mal. [Malgré les objections de l'accusation], la défense maintient qu'à la suite d'un lavage de cerveau Malvo souffrait d'un « trouble de dissociation, non spécifié »<sup>2</sup> (un diagnostic issu du Manuel de diagnostic et statistique des troubles mentaux de l'association des psychiatres américains<sup>3</sup>).

En fin de compte, Malvo a évité la peine de mort mais « reste incarcéré à la prison d'état Red Onion en Virginie, où il est en isolement, sans contact humain. »<sup>4</sup> John Allen Muhammad a été exécuté en novembre 2009.

De la même manière, en 2013, lors d'une audience au tribunal supérieur de l'état de Washington pour une garde d'enfant, j'eus l'occasion d'expliquer au président de la cour pourquoi il pourrait être nocif pour le fils du couple entendu, âgé de cinq ans, d'être exposé à un environnement sectaire dans le Colorado, où le père avait déménagé pour s'investir d'avantage dans la secte. Le chef de la secte, Seigneur Ra-El avait déclaré être lui-même le Christ ressuscité et prêchait les bienfaits pour les adultes d'une activité sexuelle avec des mineurs, tout en essayant de prendre contact avec des figures bien connues du terrorisme. Le juge exclut toute possibilité de contact entre le père et l'enfant tant que le père n'aurait pas cherché conseil et remplis un certain nombre d'autres obligations. Si, et quand, toutes les obligations exigées par le juge seraient remplies de manière satisfaisante, toute visite du père à l'enfant se ferait sous la supervision d'un médiateur professionnel.

Je soumets ce cas à ceux d'entre nous qui sont actifs dans ce domaine et doivent élaborer des stratégies pour attirer l'attention des avocats et les informer sur

---

<sup>2</sup> Siegel, A. F. (2003, December 6). Un témoin associe le caractère de Malvo au lavage de cerveau, *The Baltimore Sun*.

<sup>3</sup> Association des psychiatres américains (1994). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (4<sup>th</sup> ed.). Washington, DC: Author, pp. 490-91.

<sup>4</sup> Ibarus, C. (2012). *The making of Lee Boyd Malvo: The D.C. Sniper*. NY: Columbia University Press, p. 10.

la possibilité de revenus intéressants que recèlent ces affaires.

## **2. Trop peu de connaisseurs et d'experts qualifiés**

Être un témoin expert dans le système judiciaire américain ce n'est pas une partie de plaisir. C'en est même loin. Est-ce encore moins dans des affaires liées aux sectes. C'est le travail de la partie adverse de vous déchiqueter - ce qui est fait à travers les dépositions et qui continue dans la salle d'audience. Il faut quelqu'un de confiant et qui a la peau dure pour supporter le harcèlement et les tentatives de dégradation et d'humiliation à répétition.

Mais notre problème à ce stade commence par le fait qu'il n'y a pas suffisamment d'experts des sectes - des individus, docteurs de préférence, ayant ou ayant eu des liens avec l'université, et qui s'y connaissent dans ce domaine - c'est à dire experts des méthodes et des conséquences de l'endoctrinement par les sectes et la facilité avec laquelle les citoyens peuvent tomber dans le stratagème sectaire. Aux Etats-Unis, malheureusement, des défenseurs des sectes de longue date et certains de leurs protégés ont leur place dans les programmes d'études des religions et dans de nombreux départements de sociologie. Des étudiants diplômés insoupçonnables qui manifestent un intérêt pour les sectes (ou le « mouvement néo religieux » comme leurs défenseurs préfèrent les appeler) sont ensuite pris sous l'aile d'un de ces défaitistes et sont préparés pour reprendre le flambeau. Un petit nombre d'entre nous - par exemple le Dr. Benjamin Zablocki, aujourd'hui retraité de Rutgers; le Dr. Stephen Kent de l'Université d'Alberta au Canada; et moi-même, récemment retraité de l'Université d'état de Californie, Chico - nous sommes bien battus, mais nous sommes cruellement surpassés en nombre. Et comme vous pouvez vous en douter, l'ICSA ne nous a été d'aucun soutien à cet égard, en donnant de plus en plus de crédibilité aux défenseurs des sectes tels qu'Eileen Barker et autre, depuis le décès du brillant et courageux président et leader de longue date de l'ICSA, l'avocat new-yorkais Herbert Rosedale...

Encore une fois, je souhaiterais que l'on encourage l'étude de l'influence sociale et du contrôle, avec une attention particulière portée sur les groupes et/ou les individus qui épousent des idéologies extrémistes de quelque sorte que ce soit et qui vivent selon l'adage : « la fin justifie les moyens ». Cela inclut également les relations « personnelles » au sein des sectes (entre individus ou au sein de la

famille), les entreprises sectaires, le trafic d'humains, et les différentes tromperies New-Age qui utilisent des méthodes similaires d'influence abusive et de persuasion coercitive pour attirer, retenir et contrôler leurs adeptes. Cela signifie publier plus d'articles dans des revues relues par les pairs, obtenir des contrats de publication avec les presses universitaires ou des maisons d'éditions sérieuses, écrire des éditoriaux et des analyses d'actualités en conjonction avec des événements récents, et donner des entretiens intelligents dans les médias et au cours de conférences de presse. Nous nous trouvons à un moment certes trouble mais également propice à ce genre d'actions, dans le sens où les activités terroristes ont rouvert le débat public sur le « lavage de cerveau » et l'endoctrinement. Nous sommes du bon côté de l'histoire et nous devons prendre position et attirer les jeunes intellectuels parmi nous.

### **3. La peur du délit - L'ombre du premier amendement**

Le premier amendement de la constitution des Etats-Unis dit:

« Le Congrès ne promulguera aucune loi accordant une préférence à une religion ou en interdisant le libre exercice, restreignant la liberté d'expression, la liberté de la presse ou le droit des citoyens de se réunir pacifiquement et d'adresser des requêtes à l'État pour obtenir réparation de torts subis. »

Et cette clause a des conséquences, parmi lesquelles:

1. L'aide financière aux institutions liées à une église (combien de millions de dollars fédéraux vont ainsi aux soi-disant associations caritatives basées sur la foi?)
2. La libération de temps dans les écoles publiques pour les fêtes religieuses
3. L'exonération fiscale des propriétés religieuses (de combien la dette américaine serait-elle réduite si, par exemple, l'église de scientologie payait des impôts?)
4. Les lois de fermeture le dimanche
5. Les pratiques religieuses du gouvernement et l'affichage religieux sur

les propriétés gouvernementales (depuis le Congrès des États-Unis jusqu'à mon conseil municipal local, chaque session débute par une prière)

6. L'exemption pour les organisations religieuses de se soumettre aux lois normalement applicables (vous avez certainement entendu le raffut autour du gâteau de mariage homosexuel ?)<sup>5</sup>

Pourtant, dans des décisions prises en 1878 et 1890 au sujet de la polygamie, la Cour Suprême des États-Unis avait établi une distinction entre liberté de croire et liberté de faire<sup>6</sup>. On ne peut que rêver que cette tradition ait perduré. Mais ce n'est pas le cas. Au fil des ans, de plus en plus de tribunaux américains ont eu tendance à donner une protection considérable à la religion. En 1940 la Cour Suprême des États-Unis avait cassé l'inculpation d'un témoin de Jéhovah et de ses deux fils pour prosélytisme et avait conclu:

*Dans le contexte de la foi religieuse, et dans celui de la croyance politique, de fortes différences apparaissent. Dans les deux champs les principes d'un homme peut sembler la plus grossière des erreurs à ses voisins. Afin de convaincre les autres de son propre point de vue, le plaidant a parfois, comme nous le savons, usé d'exagération, de diffamation à l'encontre d'hommes ayant été ou étant toujours au premier plan de l'église ou de l'état, et même de fausses déclarations. Mais le peuple de cette nation a décrété, à la lumière de l'histoire, que, malgré les probabilités d'excès et d'abus, ces libertés étaient, à long terme, essentielles à une pensée éclairée et une conduite juste de la part des citoyens d'une démocratie.<sup>7</sup>*

Plus tard, en 1963, Justice Brennan écrivait que la ligne dans le sable qui sépare la croyance de l'action était à tracer, qu'une pratique religieuse soit ou non à l'origine d'une « réelle menace pour la sécurité, la paix ou l'ordre public. »<sup>8</sup>

Et donc, voilà où nous en sommes.

Une excellente référence sur ce sujet est l'experte constitutionnelle Marci

---

<sup>5</sup> disponible: [www.constitution.findlaw.com/amendment1.html](http://www.constitution.findlaw.com/amendment1.html).

<sup>6</sup> *Reynolds v. les États-Unis*, 98 U.S. 145(1878); *Davis v. Beason*, 133 U.S. 333 (1890).

<sup>7</sup> *Cantwell v. Connecticut*, 310 U.S. 296 (1940).

<sup>8</sup> Disponible: [www.constitution.findlaw.com/amendment1.html](http://www.constitution.findlaw.com/amendment1.html).

Hamilton. Son livre *Dieu contre le marteau: La religion et la décision de justice* montre à quel point il est quasi-impossible de poursuivre en justice le clergé pour pédophilie, les guérisseurs de la foi pour négligence médicale, ou d'autres pratiques et comportements intolérables soi-disant religieux. Hamilton écrit dans son introduction :

*Il existe une attitude dangereuse de la part des américains qui consiste à voir, comme Pollyanna, toujours le bon côté des choses, qui les tranquillise en leur faisant supposer que si celui qui agit est religieux, le résultat est nécessairement bon. Il faut se confronter à la réalité : des entités religieuses nuisent à des gens chaque jour, et même si je suis croyante moi-même, j'affirme avec conviction qu'il est imprudent de permettre à des individus ou des organisations religieuses de ne pas être redevables. La confiance qui prédomine à l'égard des organisations et des individus religieux nous a conduits à une mosaïque de lois qui créent des privilèges spéciaux pour les entités religieuses qui dépassent toutes les attentes.<sup>9</sup>*

La preuve, durant la rédaction de ce livre, le 20 avril 2015, la Cour d'appel de Californie a décrété au cours d'un procès lié à un autre témoin de Jéhovah que « l'église n'a pas le devoir d'empêcher ses membres de se nuire entre eux » (*Conti contre La société de la Tour de Garde, de la Bible et des tracts de New-York, Inc.*).<sup>10</sup> Le verdict a exigé un versement de 8 millions de dollars en dommages punitifs. La plaignante a attaqué son agresseur (son beau-père) et la Société de la Tour de Garde en justice, déclarant qu'elle avait été sexuellement abusée à plusieurs reprises au cours d'activités soutenues par l'église durant plus de deux ans. Il reconnut avoir abusées sexuellement ses aînées, qui n'avait jamais averti la police ni alerté la congrégation. Ce privilège accordé à des aveux repentants est en accord avec les décisions généralement prises à cet égard par les tribunaux de Californie. Et ce schéma se répète dans d'autres états.

---

<sup>9</sup> Hamilton, M. (2005). *God vs. the gavel: Religion and the rule of law*. (NY: Cambridge University Press), p. xv.

<sup>10</sup> Disponible: [www.jdsupra.com/legalnews/in-childhood-sexual-abuse-case-californ-19456/](http://www.jdsupra.com/legalnews/in-childhood-sexual-abuse-case-californ-19456/).

Un autre facteur problématique aux Etats-Unis est la facilité avec laquelle un groupe ou une organisation peut être reconnu comme une religion. Etant donné que la Constitution stipule clairement que le gouvernement ne peut pas définir une église, le résultat est que tout peut en être une. Rien que cette semaine, un sexe-club de Nashville dans le Tennessee, s'est déclaré en tant que religion et a obtenu l'approbation de la ville de Nashville pour ouvrir son nouveau lieu à côté d'une école primaire, chrétienne qui plus est - bien qu'il y ai un décret municipale interdisant les sexe-clubs privés de se trouver à moins de 300 mètres de toute école, parc public, hôpital de jour ou lieu de culte. Les propriétaires ont changé le nom de *The Social Club* en Centre Uni de la Camaraderie. Une pièce autrefois appelé « donjon » est désormais baptisée « chœur », et les 49 petites salles privées sont désormais des « salles de prière ».<sup>11</sup>

#### **4. La confusion forgée par les défenseurs des sectes**

Cette assemblée n'est pas ignorante du fait que le vaste préjudice et la limitation des dégâts perpétrés par les défenseurs des sectes -généralement au nom de la « liberté de religion »- est une bataille de longue haleine qui, je suis triste de l'admettre, a comme d'habitude tourné en leur faveur. Pendant des années ils sont parvenus à empêcher la presse (du moins au Etats-Unis) à écrire de manière négative au sujet des sectes; de fait, même le mot « secte » a rarement été vu ou entendu dans les médias. Grâce à de courageux journalistes d'investigation qui ont réalisé de très bons films sur les sectes et leurs victimes (félicitons HBO pour *Going Clear*<sup>12</sup> et la série *Dangerous persuasions* de la chaine Investigation Discovery), cela est peut-être en train de changer.

En parallèle de la stratégie des défenseurs de sectes pour influencer les médias, ils ont, consciemment ou inconsciemment, délibérément ou sans mauvaises intentions, terni les réputations de critiques des sectes de renoms, l'exemple le plus vicieux étant les attaques contre le Dr Margaret Singer en Californie et le Dr John Clark dans le Massachusetts (Clark était psychiatre à l'école de médecine d'Harvard

---

<sup>11</sup> Loller, T. (2015, April 25). Sex club seeks Nashville blessing by vowing to be a church. Associated Press.

<sup>12</sup> HBO (Producteur), & Gibney, A. (Réalisateur). (2015). *Going clear: Scientology and the Prison of Belief*.

et le fondateur de la fondation américaine pour la famille, précurseur de l'ICSA). Ce comportement a encouragé les sectes dans leur progrès dans cette arène. Pendant un certain temps, par exemple, et peut-être cela persiste-t-il encore aujourd'hui, la scientologie délguait des détectives privés et des aides juridiques pour tout procès lié aux sectes, et même parfois à leurs ennemis idéologiques jurés. Activités illégales et illicites, étrange associé s'il en est. Et de nombreux défenseurs des sectes ont été appelés en tant que contre experts dans des affaires judiciaires - le plus connu étant le défenseur des sectes professionnel Dick Anthony, qui aurait gagné 3500 \$ par jour en témoignant pour des sectes - et ça se passait en 2003.<sup>13</sup>

Peu importe l'affaire, peu importe les chefs d'accusation, peu importe les preuves, Dick Anthony est prêt à venir en aide à n'importe quelle secte ou groupe fermé qui se fait poursuivre en justice.<sup>14</sup> En 2009 j'ai été appelé par le bureau des avocats du comté d'Eldorado (Californie) pour témoigner au procès d'un chef de secte polygame accusé d'avoir torturé et battu à mort son fils de 4 ans.<sup>15</sup> La défense avait embauché Anthony pour qu'il écrive une déposition pour soutenir une *motion in limine* afin de m'empêcher de témoigner au procès. Malgré les interminables protestations, diffamantes et erronées, d'Anthony, le tribunal a conclu que mon témoignage était admissible. Une autre décision, cependant, interdit l'utilisation du mot « secte ». J'ai répondu « pas de problème. » J'ai informé le jury du pouvoir de l'influence et du contrôle social dans un contexte fermé, ou ce que j'appelle « auto-scélé », dominé par une personne charismatique qui instaure un état d'esprit propice à ce que j'appelle le « choix limité ». C'est ce phénomène qui a empêché les femmes d'appeler la police au moment du meurtre. Pas besoin de parler de sectes ou de lavage de cerveau. Le citoyen moyen est parfaitement capable de comprendre ce genre d'influence abusive. A la fin du procès, Ulysses Roberson fut condamné pour meurtre au 2nd degré à purger une peine de prison allant de 15 ans à perpétuité.

Deux choses étaient propres à cette affaire: (1) La disparition de l'enfant avait eu lieu 24 ans plus tôt, en 1985, et, à l'époque, les « femmes » témoins des coups

---

<sup>13</sup> Disponible: [www.cultnews.com/?p=1482](http://www.cultnews.com/?p=1482).

<sup>14</sup> Pour une excellente critique de la pensée d'Anthony, voir « Questions from the Balcony: A Critique of Dick Anthony » by Herbert L. Rosedale in *Cults and Society*, Vol.1, No. 1 (2001).

<sup>15</sup> *Le peuple de l'état de Californie v. Ulysses Roberson*, No. S01CRF0236 (1985).

et du meurtre n'auraient pas témoigné étant toujours sous l'influence de Roberson; (2) le corps du garçon n'a jamais été retrouvé. Il est très rare, comme vous le savez sûrement, de parvenir à une inculpation dans une affaire de meurtre en l'absence de corps. Pourtant, dans ce cas, l'accusation l'a emporté.

La confusion entre secte et religion n'est qu'une des principales tactiques de défense judiciaire des sectes et de leurs membres. Inutile de le dire, les attaques diffamatoires contre les experts des sectes vont bien plus loin que ce débat, du moins dans les tribunaux américains. Je pourrais vous parler du procès intenté contre les propriétaires de ce qui est devenu une entreprise sectaire, au cours duquel l'avocat de la défense a insinué que j'étais l'amant du Dr Margaret Singer. Il a ensuite tenté de prouver que mon point de vue était biaisé car j'avais moi-même appartenu à une secte. Et puis il a tenté de faire en sorte que le jury ne m'apprécie pas et ne me fasse pas confiance à cause du fait que c'était une secte communiste (il n'y a pas meilleur moyen pour discréditer quelqu'un aux Etats-Unis!) Quoi qu'il en soit, encore une fois, l'accusation l'a emporté, et la défense a préféré régler l'affaire à l'amiable avant qu'elle ne passe devant le jury.

Finalement, ce que je pense c'est que tant que les défenseurs des sectes tentent activement de désorienter les juges et les jurés, il est de notre responsabilité de nous saisir de la question et de nous défendre au mieux contre leurs distorsions et leurs fausses accusations. Et nous le faisons en ne cédant pas, en étant extrêmement prévenants et logique dans nos témoignages au tribunal, et en gardant à l'esprit que nous sommes bien du bon côté de l'histoire.

Ne pas citer sans la permission de l'auteur.  
© 2015 Janja Lalich